

ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION DE JURY

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D 636-73 et suivants et D.636-81;
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée ;
- Vu l'arrêté de la Présidence de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, Doyen de la faculté de Santé de Sorbonne Université,

ARRÊTÉ

Article 1 : Il est créé un jury de délibération des examens de fin de semestres (sessions initiales et rattrapages) de la 1ère année du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (DIPA), au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Article 2 : Le jury est présidé par **Monsieur le Dr Medhi TOUAT**, MCU-PH

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- **Madame le Professeur Marie LAURENT**, PU-PH ;
- **Madame Lise MANTISI**, IPA ;
- **Madame Irma BOURGEON GHITTORI**, Cadre supérieure de santé CHU MONDOR ;
- **Madame le Dr Lola CORSIN**, Médecin PH ;

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 décembre 2023


Pr Bruno RIOU

Doyen de la Faculté de Santé
Sorbonne Université